



STATION THERMALE CLASSEE

Mairie de BARBAZAN

Grand Rue Saint-Michel - 31510 BARBAZAN

T.05.61.88.30.06 - Mel: accueil@mairie-barbazan.fr

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Madame le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),

Madame Virginie CONNAN

Profession : Présidente de l'Amicale des Parents d'élèves

Domicilié(e) : 16,Avenue de la Tuilerie BARBAZAN (Haute-Garonne FRANCE)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 2ème catégorie à Parc des Thermes de Barbazan.

Du 15 septembre 2024 à 07 heures 00

Au 15 septembre 2024 à 19 heures 00

Pour le motif VIDE-GRENIERS

Veuillez agréer, Madame le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 02 septembre 2024
Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire BARBAZAN

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ

Article unique - Madame Virginie CONNAN 16, Avenue de la Tuilerie BARBAZAN (Haute-Garonne FRANCE) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 2ème catégorie.

Du 15 septembre 2024 à 07 heures 00

Au 15 septembre 2024 à 19 heures 00

Pour le motif VIDE-GRENIERS à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à BARBAZAN, le 02 septembre 2024



Le Maire